Une nouvelle histoire vraie : petit cordonnier, c'est bête...

Autor(en): **J.L.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **59 (1971)**

Heft 5

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-272871

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

On demande des femmes ingénieurs

(Suite de la page 1)

fructueux. Le premier avait été organisé par l'Association des femmes ingénieurs américaines en 1964, à New York, le second par celle de Grande-Bretagne, en 1967, à Cambridge.

— Quelles sont les études que doit faire la femme ingénieur ?

— On lui demande soit la maturité fédérale du type C, soit le baccalauréat cantonal scientifique. Mais à Lausanne, les collégiennes qui ont fait du latin peuvent, au gymnase, grâce à la section des mathématiques spéciales (math. spé.), rattraper leurs camarades de scientifique et entrer également directement en première année de l'Ecole polytechnique. Aux porteurs de la maturité A ou B on conseille par contre de suivre l'année préparatoire (C.M.S. : cours de mathématiques spéciales) de l'Ecole polytechnique. Et après quatre ans d'études les examens finals et trois mois pour le travail de diplôme l'ingénieur — donc aussi la femme ingénieur — peut commencer à travailler dans la profession.

— Quel est l'âge minimum d'un début de carrière ?

— 22 ou 23 ans. Mais souvent, il faut compter plus...

— Les femmes ingénieurs sont-elles payées autant que leurs collègues musculins ?

— Pour avoir la même place et les mêmes avantages, elles doivent se démener un peu plus, surtout dans l'industrie, où on hésite à leur confier les mêmes responsabilités qu'aux hommes. En revanche, à l'Etat la règle est travail égal, salaire égal et ainsi les assistantes de l'EPF ont le même salaire que les assistants.

— Pourquoi cette discrimination dans l'industrie ?

— On craint toujours que les femmes se marient et interrompent leur activité. Comme l'école donne une formation de base très générale, les ingénieurs se spécialisent seulement dans l'industrie et il faut quelque fois plusieurs années pour le faire : et c'est pour cette raison-là qu'on hésite à former des femmes.

— Devons-nous donc croire qu'une femme ingénieur mariée n'est plus bonne à rien ?

— Certainement pas, puisqu'on peut alors l'aiguiller sur d'autres voies, par exemple celle de la documentation scientifique, de la normalisation, de certains travaux en laboratoire, où elle est très recherchée, même si elle ne travaille qu'à demi-temps.

— Les ingénieurs hommes dédaigneraient-ils ces activités-là ?

— Les hommes ne les recherchent pas parce qu'elles ne leur offrent, en somme, que peu de chances d'avancement !

— Au fond, qu'est-ce, exactement, que le métier d'ingénieur ?

— Les gens le confondent souvent avec celui de mathématicien et de physicien. Pourtant, les « maths » et la physique ne sont, en réalité, que des outils pour l'ingénieur qui doit réaliser, inventer, créer. Il doit, évidemment, imaginer, tout en restant dans le concret, avoir « les pieds sur la terre »...

— Toutes qualités bien féminines...

— Parfaitement. Les hommes conçoivent souvent des choses peu pratiques, alors que, par exemple, une femme architecte, saura plus facilement réaliser une cuisine idéale dans laquelle on peut enfin travailler et vivre agréablement.

L'Helvétie.

Liste des membres bienfaiteurs ayant répondu par un don de fr. 100.— à notre appel de fonds du 9 février 1971

Mmes et MM. **Auberson** A.-M., Nyon ; **Badoux** I., Plan-les-Ouates ; **de Beausobre,** Morges ; **Béguin** B., Genève ; **Berney** B., Genève ; **Biaudet** E., Chexbres ; **Blanc** M., Bourguillon ; **Borioli** R., Lugano ; **Brisller** N. Lausanne ; **Cartel syndical vaudois,** Lausanne ; **Choisy** E., Satigny ; **Clerc** A., Neuchâtel ; **Coeytaux** H., Gd-Saconnex ; **Corthay** G., Gd-Lancy ; **Debrot** A., Lausanne ; **Dubois** L., Peseux ; **Eichenberger** A., Châtelaine ; **Eisner** S., Zurich ; **Ethenoz** G., Nyon ; **Forel** T., Genève ; **Fux** M., Brigue ; **Gardiol** Ph., Châtelaine ; **Gignoux,** Genève ; **Glauser** G., Bienne ; **de Haller** G., Genève ; **Hamburger** E., Lausanne ; **Hentsch** Y., Genève ; **Hentsch** L., Bellerive ; **Hollenweger** O., Combremont-le-Petit ; **Isoz,** Aigle ; **Jufer** F., Môtiers ; **Le Bon Secours,** Genève ; **Lyceum Club,** Lausanne ; **Mayor** L., Sierre ; **Mauch** D., St-Saphorin ; **Migros,** Genève ; **Morf** J.-J., Pully ; **Nann** Ch., La Tour-de-Peilz ; **Nicati** G., Tolochenaz ; **Perret** W., Neuchâtel ; **de Perrot,** Lausanne ; **Petitpierre** M., Neuchâtel ; **Piaget** C., Genève ; **Piccard** S., Neuchâtel ; **Pictet** Ed., Genève ; **Quinche** A., Lausanne ; **Richard** B., Genève ; **Reimann,** Basel ; **de Roulet** R., Genève ; **Schaetzel,** Genève ; **Schaub** H., Rolle ; **Frey** Tilo, Neuchâtel ; **Schwab** E., Genève ; **Spierer** G., Genève ; **Stepanoff** N., Genève ; **Schneebeli** T., Founex ; **Thiemann** R., Genève ; **Thilo** G., La Sarraz ; **Treina** J., Genève ; **Walther** R., Sierre ; **Wenger** A., Neuchâtel ; **Weigle,** Confignon ; **de Wyss** J., St-Aubin ; **Moine,** Villeneuve ; **Aubert** Denise, P-Lancy ; **Christen** C., Vésenaz ; **Alliance de sociétés féminines suisses,** Zurich ; **Cruchon** Raymonde, Etoy ; **Mercier** M.-J., Genève ; **Walther-Fontaine,** Berne ; **Pictet** E., Genève.

(Liste arrêtée au 30 avril 1971.)

Fin du procès de la thalidomide en Allemagne

L'hebdomadaire « Médecine et Hygiène » nous renseigne sur l'issue judiciaire de la triste affaire de la thalidomide. Mais une réparation en argent, qu'est-ce face à de tragiques problèmes humains ?

Le procès de la thalidomide s'est terminé par un compromis financier : 100 millions de marks pour les enfants malformés, victimes de la thalidomide ; 4 millions pour les adultes atteints de maladies nerveuses.

A Alsdorf, en Allemagne, un procès-fleuve s'est terminé le 18 décembre, mettant fin pour les accusés de la firme pharmaceutique Gruenenthal à deux ans et demi de débats.

Malgré le cri d'alarme poussé par les médecins, certains que les malformations hors précédent de 6000 nouveaux-nés étaient dues à l'absorption de la drogue par les mères, les directeurs et chimistes de l'industrie Gruenthal omirent de retirer de la circulation ce « Contergan » qui rapportait des sommes considérables à ses fabricants.

En face des accusés, des avocats de la partie civile, dont certains pères eux-mêmes de petits infirmes, citèrent en vain des témoins incapables de prouver scientifiquement la nocivité du produit fatal. Leurs contradicteurs, experts accourus de tous les pays, étaient au moins aussi persuasifs qu'eux, passionnés et convaincus du bien fondé de leur propre thèse.

Une seule preuve accablait vraiment les cinq principaux accusés : les malformations d'enfants nés sans membres inférieurs, sans bras ou parfois tarés quand à leurs organes essentiels, avaient commencé 10 mois après la mise en circulation du « Contergan » et s'étaient arrêtés 10 mois après que le ministre de la Santé en eut interdit la vente en Allemagne. L'argument était irréfutable, pourtant il n'entraîna pas de condamnation.

En Suède, en Angleterre, où le même médicament avait été fabriqué sous licence, un compromis d'argent entre les promoteurs et parents avait évité une intervention de la justice. En Allemagne la firme Gruenthal avait longtemps refusé d'offrir des indemnités aux estropiés considérant que ce serait là un aveu de culpabilité.

Le temps a fait son œuvre. Des 6000 petits monstres nés en Allemagne, 2000 ont survécu à leur infortune.

Aujourd'hui, ils ont entre 9 et 12 ans, leur avenir pose un problème douloureux. Les 100 millions qu'acceptent leurs parents de la part des accusés qui bénéficient d'une espèce de non-lieu (en raison de la Charte des Droits de l'Homme qui prévoit que tout jugement doit être rendu dans un délai raisonnable) se traduisent environ par 50 000 marks par enfant.

***

Ainsi se termine cette lamentable affaire dans laquelle les juges n'ont pas eu le courage d'admettre la démonstration scientifique que constituent les enfants phocomèles de la thalidomide.

Certains témognages de savants ont déçu sur le plan humain. En 1961, et en 1962, lors des premières publications du Dr Lenz, l'opinion avait été très sensibilisée, mais l'émotion fut à son comble lors du drame d'euthanasie de Liège, au cours duquel un médecin belge aida la mère d'un bébé phocomèle à supprimer la vie de l'enfant. Le 5 novembre 1965 s'ouvrit à Liège le procès dit de la thalidomide. Au bout de cinq jours, tous les accusés furent acquittés. Les avocats de la défense publièrent les données de ce drame dans un livre intitulé « Le procès de la Thalidomide », éd. Gallimard.

Incontestablement le procès de la thalidomide a marqué un tournant historique dans l'évolution pharmaceutique en même temps que s'est définie une certaine morale contemporaine.

Les hommes victimes de la discrimination !

POURQUOI PAS DES SAGES-HOMMES ?

C'est la question que nous pose une lectrice dont le frère a échoué à ses examens de médecine. Cet étudiant, qui voulait être gynécologue, se demande s'il lui serait possible, alors, de ne devenir que simple accoucheur, en apprenant le métier de « sage-homme » soit dans une école de sages-femmes, soit dans le cadre d'études d'infirmiers.

Certes, ce n'est pas la première fois qu'un tel problème est soulevé. Tout récemment encore, un jeune Allemand de Wiesbaden, que la mort prématurée de son père avait empêché de poursuivre ses études de médecine gynécologique, n'a pas hésité à aller jusqu'au tribunal fédéral de Berlin pour avoir gain de cause, c'est-à-dire pour obtenir l'autorisation d'entrer à l'école de sages-femmes de Marbourg. Auparavant, il avait multiplié les démarches et les pétitions, mais sans succès puisque ni le ministre de la santé, ni le Bundestag ne cédèrent. Le tribunal de Wiesbaden avait d'ailleurs rejeté la requête du malheureux, en se référant à la loi de 1938 qui « réserve expressément la profession de sage-femme aux personnes du sexe féminin », et le tribunal administratif de l'Etat de Hesse avait estimé que « l'égalité des droits garantie par la Constitution n'oblige pas l'école de sages-femmes à recevoir un homme ».

En revanche, en Hollande et au Danemark, la profession de « sage-homme » serait reconnue...

Qu'en est-il en Suisse ? Nous nous sommes informée à l'Ecole de sages-femmes de l'Hôpital cantonal de Lausanne. On y est catégorique : on n'a jamais vu et l'on ne verra pas de « sages-hommes » dans le chef-lieu vaudois. A l'Ecole d'infirmiers, les jeunes étudiants ne font pas de stage « en maternité ». Et seuls les médecins ont le droit d'être accoucheurs.

Puisqu'il faut se déguiser en homme pour franchir le mont Athos, peut-être pourrions-nous conseiller au frère de notre aimable lectrice de se laisser pousser les cheveux pour pouvoir entrer sans trop se faire remarquer à l'Ecole de sages-femmes...

J. T.

Une nouvelle histoire vraie Petit cordonnier, c'est bête...

C'était un cordonnier musicien. Il aimait son métier, tapait, clouait, collait avec plaisir, mais sa joie, sa raison d'être et de respirer, c'était la musique. Il avait appris la trompette, faisait partie d'un ensemble de cuivres spécialisé dans les œuvres de la Renaissance italienne et composait de la musique de chambre, car il avait suivi des cours au conservatoire de sa ville. Souvent excédée de le trouver au piano plutôt que devant son assiette de soupe, sa femme avait fini par en prendre son parti et à organiser sa vie de son côté ; jamais elle ne l'écoutait jouer, ni à la maison ni aux concerts, avec une exception le jour où un orchestre d'amateurs avait créé son quatuor en ré ; elle avait dit que c'était bien, et avait été impressionnée par la qualité du public comme par les éloges de la critique ; mais on sentait que ce langage lui demeurait étranger.

Ce qui devait arriver arriva ; une jeune fille vint chercher à la boutique ses souliers vernis qu'il avait recousus, le reconnut et lui parla du quatuor ; elle avait aimé l'adagio par-dessus tout, elle parlait avec feu et ses yeux rayonnaient ; la semaine suivante elle apportait les chaussures de son père à ressemeler, un mois plus tard les escarpins de sa sœur. La ville était petite, mais les événements musicaux s'y succédaient ; une fois, la jeune fille et le cordonnier se trouvèrent ensemble à l'entrée d'un concert et le pli fut pris ; désormais ils s'y attendirent et y assistèrent côte à côte ; il y eut ainsi un hiver Bach et un printemps Schubert, et il y eut l'Oiseau de Feu, et il y eut le Roi David, et il y eut un grand amour qui grandit et éclata avec le soleil de l'été, mais il n'y avait plus de concerts. C'est un jour dans sa boutique qu'il lui demanda de l'épouser. Trop de liens les unissaient pour que jamais ils ne puissent se séparer ; il disait son amour, sa vie était avec elle maintenant à cause de tant de trésors communs et de leur commune manière de les approcher, et il parlait, parlait, et sa voix était comme une musique. Il disait : Elisabeth.

Elle dit non tout de suite, sans se donner le temps de réfléchir et avant de commencer à avoir mal, un non résolu, absolu, pendant qu'elle en avait la force et le courage ; le lendemain eût été trop tard. Ils ne pouvaient pas bâtir un bonheur sur le malheur d'une autre, c'était aussi simple que cela. C'était impossible. Elle ne savait pas qu'elle pleurait et qu'elle était belle. Il ne fit pas un mouvement pour la retenir.

Les hivers et les printemps se succédèrent et les concerts aussi. La jeune fille et le cordonnier y assistaient quelquefois, mais plus jamais ensemble. Et puis elle cessa d'être jeune, Elisabeth. Une fois encore on joua le quatuor en ré, mais cette fois elle ne put supporter l'adagio et s'enfuit en silence. Il lui semblait que la musique racontait son histoire, leur histoire, et que toute la ville allait être au courant.

Il y eut encore des hivers et des printemps. Un matin, Elisabeth apprit la mort du cordonnier. Par le journal.

J. L.

le gaz
est indispensable

Institut de Beauté
LYDIA DAÏNOW
Ecole d'esthéticiennes
Diplôme International Cidesco
Rue Pierre-Fatio 17 GENÈVE
Tél. (022) 35 30 31 Membre de la FREC

FRAISSE & Cie
TEINTURERIE
GENÈVE
Magasins :
Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44
Magasin et usine :
Rue de Sant-Jean 53 Tél. 32 89 58
SERVICE A DOMICILE

100.000
Loterie Romande
5 JUIN

femmes suisses

paraissant le troisième samedi du mois
Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Présidente du comité du journal
Jacqueline Berenstein-Wavre

Rédactrice responsable
Huguette Nicod-Robert
Le Crêt-des-Pierres
1092 Belmont

Administration
Monique Lechner-Wiblé
19, av. Louis-Aubert
1206 Genève
Tél. (022) 46 52 00
C.C.P. 12 - 11791

Publicité
Annonces-suisses S.A.
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement
1 an : Suisse Fr. 10.—
étranger Fr. 11.—
de soutien Fr. 15.—

Imprimerie Nationale, Genève